Département de l'**Eure** **SÉANCE 8 DU 01/12/2026– DB11**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 26 novembre 2026
Date d'affichage : le 26 novembre 2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : xx
Votants : xx
Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE 01 DÉCEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, BERNARD LEBOEUF, DANIEL JUBERT, CHANTAL QUERNIARD, ELODIE DESABAYE.

POUVOIRS DE:

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

VŒU RELATIF À L'ADOPTION RAPIDE ET AMBITIEUSE DE LA LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Présenté au conseil municipal de la commune de Saint Pierre du Vauvray, le 1er décembre 2026 par Madame Sylvie PAUTHIER, conseillère municipale.

Considérant que les violences sexuelles et sexistes commises contre les femmes et les enfants constituent un phénomène massif, structurel et systémique, qui concerne l'ensemble des territoires ;

Considérant que les collectivités territoriales et les associations spécialisées interviennent chaque jour dans la prévention, le repérage, l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes ;

Considérant que la Coalition féministe et enfantiste a porté, avec les associations et les parlementaires mobilisé·es, une démarche globale fondée sur la prévention, la protection, l'accès aux soins et à la justice, la formation et la lutte contre l'impunité ;

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 13 octobre 2026, en première lecture, la proposition de loi apportant une réponse intégrale au phénomène des violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants, ainsi qu'une proposition de loi organique associée ;

Considérant que ce vote constitue une avancée majeure mais que le processus législatif n'est pas achevé et que certaines protections essentielles méritent encore d'être consolidées ;

Considérant que l'effectivité de la loi dépendra aussi de moyens budgétaires, humains et institutionnels suffisants, d'une coordination nationale et du soutien pérenne aux associations spécialisées ;

Considérant la volonté de la collectivité de former davantage ses agents à l'écoute et au recueil de la parole des enfants ;

Le conseil municipal émet le vœu que :

- Le Sénat examine dans les meilleurs délais la proposition de loi intégrale et la proposition de loi organique associée, afin de permettre leur adoption définitive ;
- Les avancées adoptées par l'Assemblée nationale soient préservées et les protections affaiblies ou supprimées soient réexaminées et renforcées, en particulier celles relatives aux enfants, aux femmes étrangères et aux violences dans le monde du travail ;
- L'État accompagne cette réforme de moyens humains et financiers à la hauteur des besoins et d'une stratégie nationale coordonnée, avec des dispositifs accessibles sur tout le territoire ;
- Les associations spécialisées bénéficient de financements pérennes et pluriannuels et que les collectivités soient associées à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques.

Le conseil municipal décide également :

- De transmettre le présent vœu aux sénateur·ices du département, à la présidence du Sénat, au Gouvernement et à la Coalition féministe et enfantiste ;
- De poursuivre, dans le cadre de ses compétences, sa coopération avec les associations et les acteur·ices de terrain pour améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec XXXXX voix POUR, XXXX voix CONTRE, XXXX ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'ADOPTER ce vœu relatif à l'adoption rapide et ambitieuse de la loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes et aux enfants.

Pour extrait certifié conforme au registre.

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

Jerôme BOURLET DE LA VALLÉE

Maire

Monsieur le maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

BROUILLON